

Utilisation du spectre des fréquences dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

vendredi 19 janvier 2024, par [F5NSL](#)

Communiqué ANFR en 2022 :

Utilisation du spectre des fréquences dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidents des associations de Radioamateurs

Bonjour,

La France s'apprête à accueillir sur son sol les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris en 2024.

L'Agence nationale des fréquences est en charge de l'élaboration du plan de fréquences et de l'attribution des fréquences dans le cadre des Jeux.

A cet effet, elle a œuvré avec tous les affectataires afin d'évaluer la quantité de spectre nécessaire à l'organisation et à la diffusion planétaire des Jeux. Dans ce contexte, des bandes non dévolues de manière primaire aux utilisations PMR, PMSE audio et vidéo et à la gestion du score et du temps ont été identifiées, comme lors de précédentes éditions des JOP d'été, afin de répondre au besoin conséquent en ressources spectrales.

L'ARCEP, affectataire de la bande 144 - 146 MHz a ainsi autorisé, pendant les JOP qui se dérouleront du 26 juillet au 11 août puis du 28 août au 8 septembre 2024 que celle-ci puisse être utilisée par le diffuseur officiel des Jeux et ses prestataires, entre autres parties prenantes. La bande permettra ainsi d'accueillir le service PMR voix (walkie-talkie) en canalisation simplex de 6.25 et 12.5 kHz, jusqu'à 1 W. Cette utilisation de la bande par les JOP de Paris a été autorisée sur les sites de compétitions (voir en pièces jointes) et de non compétitions (centre des médias, village olympique, etc.) soit une quarantaine de sites situés majoritairement en France métropolitaine, sur le territoire francilien (Paris, Elancourt, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, Saint Denis, Le Bourget, La Courneuve, Clichy Sous-Bois, Villepinte, Vaires-sur-Marne), mais également en province à Lille, Lyon, Saint-Etienne, Marseille, Nice, Bordeaux, Châteauroux et Nantes. Des épreuves se dérouleront également en Polynésie Française sur le site de Teahupoo à Tahiti.

Par ailleurs, sur ces sites, les fréquences de la bande 430 - 440 MHz seront également utilisées pour accueillir le service PMR voix (walkie-talkie) en canalisation simplex de 6.25 et 12.5 kHz, jusqu'à 1 W.

La bande 1240 - 1260 MHz, ouverte aux services d'amateur à titre secondaire, accueillera des équipements PMSE Audio de puissance inférieure ou égale à 50 mW et de canalisation inférieure ou égale à 200 kHz.

Enfin, dans les bandes entre 2300 – 2483.5 MHz, dont une partie est ouverte aux services d'amateur à titre secondaire également, des liaisons vidéo mobiles jusqu'à 10 W pour une canalisation maximum de 20 MHz seront déployées.

Les fréquences seront mises à disposition du comité d'organisation des JOP de Paris 2024 pendant la période allant d'un mois avant la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques à une semaine après la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques, soit du 26 juin au 15 septembre 2024. Afin qu'elles soient utilisables dans de bonnes conditions, il nous paraît essentiel qu'à proximité des sites, leur usage par les radioamateurs soit modéré durant cette période. Nous comptons pour cela sur tous les membres de la communauté des radioamateurs et nous nous appuyons bien entendu sur vous afin que ce message soit largement relayé.

L'agence reste à votre disposition pour toute information complémentaire et à votre écoute.

Très cordialement,